

CPES DIRECTION DE CHOEUR

Pour entrer dans ce cursus, il faut avoir validé le cycle 3 de FM, 1 année d'analyse, 1 année d'écriture		heures			année
		total	hebdo	an	nombre
Module principal de pratique individuelle		<u>248</u>			
UE I.1	Interprétation des principaux répertoires - patrimoine et création	99	1	33	3
UE I.2	Prise en charge d'un ensemble de manière autonome et conduite de répétition et pédagogie appliquée (en dehors de l'établissement ou en fonction de l'offre de l'établissement en tutorat)	49,5	0,5	16,5	3
UE I.3	Technique de direction : travail de l'audition, de l'écoute, de la gestique et de l'interprétation (en pédagogie de groupe)	99	1,00	33	3
Module associé de pratique (dans diverses esthétiques)		<u>264</u>			
UE II.1	Pratique vocale individuelle	198	2	66	3
UE II.2	Musique vocale en petit ou grand ensemble	33	1	33	1
UE II.3	Pratique complémentaire du clavier (si le clavier n'est pas l'instrument principal) et des bases de l'accompagnement	33	0,5	16,5	2
Module complémentaire de formation et de culture musicales		<u>182</u>			
UE III.1	<i>Formation musicale : lecture de partition, travaux d'écoute et d'écriture</i>		<i>a valider avant entrée dans le cursus</i>		
UE III.3	Analyse musicale, histoire, esthétique (2ème année)	49,5	1,5	49,5	1
UE III.3	Ecriture/création (2ème année)	49,5	1,5	49,5	1
UE III.4	Orchestration/arrangement	49,5	1,5	49,5	1
Information sur les formations et les métiers de la musique (1)		<u>33</u>			
TOTAL		726 h			

(1) comportant également une information sur la facture instrumentale et une présentation de l'environnement social, juridique et économique